

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/07/2026 - 43710 - 2017 B 08083 - 831 794 466 - 2Y CONSEIL

SAS 2Y CONSEIL

166 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

92000 NANTERRE

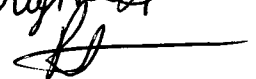
226143A10

COMPTES ANNUELS au 31/12/2025

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

ABM AUDIT SARL
84 RUE JEAN DE LA FONTAINE

75016 PARIS
01 47 58 93 93

*Certifié conforme
à l'original*


BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	999		999	999		
	Créances rattachées à des participations	42 750		42 750	32 750	10 000	30.53
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	43 749		43 749	33 749	10 000	29.63
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 747		6 747	16 843	10 096	59.94
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	6 747		6 747	16 843	10 096	59.94
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		50 496		50 496	50 592	96	0.19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	8 470	6 110	2 360	38.62
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 370	2 360	1 011	42.82
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	10 840	7 470	3 370	45.12
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	61 336	58 061	3 275	5.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	61 336	58 061	3 275	5.64
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		50 496	50 592	96	0.19

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 61 336 58 061

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				720		720	100.00
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)				720		720	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			816	92		723	783.05
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			816	92		723	783.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			816	628		1 443	229.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change	2 555		2 987		433	14.49-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 555		2 987		433	14.49-
2. Résultat financier (V-VI)	2 555		2 987		433	14.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 370		2 360		1 011	42.82-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)			720		720	100.00-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 370		3 080		291	9.43
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 370		2 360		1 011	42.82-

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2Y CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 166 Avenue Georges Clémenceau- 92000 NANTERRE
SIRET : 831 794 466 00019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DISPENSE DE DEPOT DU RAPPORT DE
GESTION

(Loi. n° 2018-727, 10 août 2018)
- art. D.123-200 du Code de commerce

Relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

Nous respectons toutes les conditions requises, concernant le total du bilan, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line extending to the right.

2Y CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 166 Avenue Georges Clémenceau- 92000 NANTERRE
SIRET : 831 794 466 00019

RESOLUTION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE 01 JUIN 2026
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter et de répartir un déficit de l'exercice de 3 370 Euros de l'exercice de la manière suivante :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET</u> <u>AU 31 DÉCEMBRE 2025</u>	<u>DOTATIONS AUX</u> <u>POSTES DE RESERVES</u>
Résultat - 3 370 €	Réserve Légale 0 €
	Autres réserves
	Report à Nouveau 3 370 €
<u>AUTRES PRELEVEMENTS</u> <u>COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
Sur prime	Dividende global 0 €
Sur réserve légale	
Sur autres réserves	
Sur report à nouveau antérieur	
TOTAL 3 370 €	TOTAL 3 370 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président



2Y CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 166 Avenue Georges Clémenceau- 92000 NANTERRE
SIRET : 831 794 466 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 01 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six
Le 01 juin
A 9 heures

Les actionnaires de la société **2Y CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune, dont le siège est 166 Avenue Georges Clémenceau, 92000 Nanterre se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation mail du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été validée oralement par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, et qui sera par la suite adressée à chaque présent pour régularisation

L'assemblée est présidée par Monsieur **Roy SAMAMA**, en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence validée oralement permet de constater que l'assemblée générale, réunissant la totalité des actionnaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à disposition par email :

- le rapport établi par le Président de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Quitus de la Gestion
- Affectation du résultat,

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de la société de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux actionnaires et de la réunion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président de la société, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte que la société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, n'a supporté aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 quitus de sa gestion au Président de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président de la Société, et décide d'affecter et de répartir **un déficit net comptable de 3 370 Euros** de l'exercice de la manière suivante :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2025</u>	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u>
Déficit 3 370 €	Réserve Légale
	Autres réserves
	Réserves Réglementées
	Report à Nouveau 3 370 €
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
Sur prime	
Sur réserve légale	
Sur autres réserves	
Sur report à nouveau antérieur	
TOTAL 3 370 €	TOTAL 3 370 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents,

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce sur ce rapport, approuve successivement lesdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été allouée cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Roy SAMAMA, au titre de ses fonctions de Président de la société.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

